



## Première transaction de masse en opt-out au Royaume-Uni : une avancée historique pour les actions collectives

Le 10 mai 2024, le Competition Appeal Tribunal (“**CAT**”) britannique a rendu un [jugement](#) historique dans l'action collective menée par Justin Gutmann contre des entreprises de transports ferroviaires, dont Stagecoach South Western Trains (« **SSWT** »). Par ce jugement, le CAT [homologue](#) la transaction négociée par Justin Gutmann avec SSWT. Cette transaction ouvre la voie à la première indemnisation de masse sur la base d'un opt-out au Royaume-Uni, et octroie jusqu'à £25,000,000 d'indemnisation.

S'il ne s'agit pas de la première transaction – une [homologation](#) est déjà intervenue [par décision du du CAT du 6 décembre 2023](#) pour un montant moindre de £1,120,000 – ce jugement est un jalon historique dans l'évolution des actions collectives en matière de concurrence au Royaume-Uni et en Europe.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la synthèse anglophone de ce jugement par le CAT.

### Contexte de l'affaire

L'affaire est l'une des toutes premières action collective déposée au Royaume-Uni, après le désormais notoire dossier *Merricks*.

En 2019, M. Justin Gutmann, soutenu par le tiers financeur Woodsford, dépose une action collective en opt-out en représentation des usagers des transports ferroviaires londoniens. Les demandes portaient sur des pratiques tarifaires jugées abusives, alléguant que les entreprises ferroviaires avaient failli à informer de manière adéquate les usagers sur les options de billets moins chers existantes, les incitant ainsi à payer des tarifs plus élevés.

En 2021, l'action collective est certifiée, tandis que des audiences d'une durée de trois semaines doivent se tenir à partir du 17 juin 2024 afin d'évaluer l'éventuelle existence d'un abus de position dominante. Il s'agit en effet d'une action dite *standalone*, c'est-à-dire ne se fondant pas sur une précédente décision d'une autorité de concurrence.

### Le processus de transaction

Dans son jugement du 10 mai 2024, le CAT a approuvé une transaction d'ampleur, une première dans l'histoire du régime britannique des actions collectives en droit de la concurrence. Cette homologation marque une étape cruciale dans l'application des règles de concurrence, démontrant la volonté des tribunaux britanniques de faciliter des résolutions collectives à des litiges à grande échelle.

De nombreuses tractations entre les conseils de M. Justin Gutmann, ceux de l'entreprise transigeant ainsi que le juge ont eu lieu. En particulier, le juge était sensible à l'existence d'un possible conflit d'intérêt entre M. Justin Gutmann et les membres de la classe. En effet, en cas de sous-souscription de la transaction en-deçà de £25,000,000, ses conseils se voient rembourser une part plus importante de leurs frais.



## Les termes de la transaction

S'agissant d'une action collective en opt-out, cette transaction a la particularité de ne pas connaître le nombre de personnes qui en seront finalement bénéficiaires, et donc son montant définitif. Il est donc plus approprié de parler d'une enveloppe disponible de £25,000,000 pour permettre l'indemnisation des membres de la classe, répartis en trois « pots » en fonction du niveau de preuve qu'ils seront en mesure d'apporter :

	Indemnisation individuelle	Montant	Preuves requises	Waterfall
Pot n°1	Illimitée	£19,000,000	Preuve d'achat de billets de train et carte de voyage	Aucun transfert
Pot n°2	£5 par trajet, dans une limite de £100 par individu	£4,000,000	Autres preuves d'achat de billets de train ou carte de voyage	En cas de sous-souscription, possible transfert au Pot n°3
Pot n°3	£5 par trajet, dans une limite de £30 par individu	£2,000,000	Attestation sur l'honneur possible sans obligation de détailler les voyages effectués	En cas de sous-souscription, possible transfert au Pot n°2.

Ce mécanisme pragmatique est sécurisant pour SSWT puisque le montant final de la transaction ne pourra pas dépasser £25,000,000. En effet, si la transaction devait être sur-souscrite au-delà de £25,000,000, les montants des indemnisations individuelles seraient alors diminués proportionnellement. De même, en cas de sous-souscription, toutes sommes qui ne seraient pas distribuées aux membres ou allouées à leurs conseils seront rendus à SSWT.

## Les implications juridiques et pratiques

- **Double-fonction du *private enforcement* satisfaite :**
  - Renforcement de la protection des consommateurs : le jugement du CAT renforce la protection des consommateurs en s'assurant que les entreprises sont tenues responsables de leurs pratiques commerciales. Les consommateurs ont désormais un précédent clair pour poursuivre des actions collectives en cas de comportement anticoncurrentiel,
  - Effet dissuasif sur les entreprises : cette transaction démontre l'effectivité du régime introduit en 2015, et pourrait ainsi dissuader les entreprises d'enfreindre les règles de concurrence, sachant qu'elles pourraient faire face à des procédures coûteuses et à des règlements financiers substantiels ;
- **Innovations procédurales :**
  - Recevabilité d'une attestation sur l'honneur comme seule preuve : pour dépasser la difficulté récurrente qu'ont les consommateurs de retrouver leurs preuves d'achats réalisés il y a très longtemps, le CAT accepte ce mode de preuve, certes en l'encadrant par les montants qu'il permet de recouvrer,



## OBSERVATOIRE DES ACTIONS DE GROUPE et autres Actions Collectives

- Flexibilité des flux d'argent : la création de plusieurs pots, qui peuvent être sanctuarisés ou perméables en fonction du taux de participation de leurs membres respectifs par le mécanisme de *waterfall*, permet de s'assurer d'une indemnisation optimale ;
- **Implications pour le futur du régime :**
  - Précédent: ce jugement établit un précédent important pour les règlements collectifs au Royaume-Uni. Le CAT a démontré qu'il est prêt à approuver des règlements qui bénéficient directement aux consommateurs, quitte à innover et être pragmatique, encourageant ainsi les entreprises à envisager des règlements amiables dans des affaires futures,
  - Incitation : ce jugement pourrait encourager davantage de recours collectifs en fournissant un cadre de référence pour les avocats et les représentants de groupes. Le succès de cette action collective pourrait inspirer d'autres groupes à poursuivre des actions similaires.

### Conclusion

Le jugement du 10 mai 2024 représente une avancée majeure pour les actions collectives au Royaume-Uni. En approuvant cette transaction, le CAT offre non seulement une solution équitable aux consommateurs affectés, mais établit également un précédent crucial pour les futures actions collectives.

Tout au long du jugement, des doutes sont émis quant au pourcentage de membres de la classe qui se manifesteront afin d'obtenir indemnisation. Nul doute que ce pourcentage d'engagement sera scruté par les contempteurs du régime, de même que ses supporters, afin de critiquer ou encenser ce régime dont l'efficacité demeure encore à démontrer au Royaume-Uni.

Quoi qu'il en soit, ce jugement est une démonstration claire de l'engagement des tribunaux britanniques à protéger les intérêts des consommateurs et à promouvoir une concurrence équitable. Il reste à voir comment ce précédent influencera les actions futures, mais une chose est certaine : ce jugement marque le début d'une nouvelle ère pour les recours collectifs au Royaume-Uni.